



# Conseil municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

### OBJET : CULTURE

30) Le Hangar

Convention de partenariat avec l'association ' rencontres urbaines '

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20240404-DEL20240404\_30-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

**ETAT DE PRESENCE POINT 30**

Nombre de membres composant le Conseil.....	<b>49</b>
Nombre de Conseillers en exercice.....	<b>49</b>
Présents.....	<b>35</b>
Absents représentés.....	<b>8</b>
Absents excusés.....	<b>5</b>
Absents non excusés.....	<b>1</b>

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUATRE AVRIL à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 29 mars 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 30**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDDAS, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

M. RHOUMA, Adjoint au Maire, représenté par M. BOUYSSOU,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,  
Mme MEDEVILLE, Conseillère municipale, représentée par Mme BERNARD,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,  
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par Mme MISSLIN,  
Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR.

**ABSENTS EXCUSES**

M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## CULTURE

### 30) Le Hangar

Convention de partenariat avec l'association ' rencontres urbaines '

#### LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant qu'il est de l'intérêt des publics ivryens de pouvoir bénéficier de propositions artistiques et culturelles d'intérêt et de qualité,

considérant que l'association Rencontres Urbaines accompagne et aide les artistes à développer leur art musical au travers de divers événements et production autour du Hip-hop et porte un engagement particulier pour la sororité,

considérant que le service Le Hangar, salle de concerts de la Ville d'Ivry-sur-Seine, de par la nature de ses activités et de son public, s'inscrit dans les valeurs et objectifs de cette association,

considérant que le service Le Hangar souhaite poursuivre ce partenariat dans le cadre de la politique municipale d'émancipation et de promotion de l'égalité Femmes/Hommes chez les jeunes,

considérant qu'il convient d'établir une convention de partenariat précisant les actions culturelles à mener de chacun des partenaires,

vu la convention, ci-annexée,

#### **DELIBERE**

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 1** : APPROUVE la convention de partenariat triennale avec l'association Rencontres Urbaines et le service Le Hangar, relative aux actions culturelles qui seront menées collaborativement et AUTORISE le Maire ou son représentant à la signer.

**ARTICLE 2** : DIT que la dépense liée aux actions en résultant sera imputée sur le budget.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 12/04/2024